

Date : 01/10/2014

## Agenda 21 : les collectivités répondent aux attaques de la Cour des comptes

Par : Olivier Descamps



© D.R

La Cour des comptes demande une remise à plat des agendas 21. Voire un abandon pur et simple du dispositif. A Besançon, à Orléans, ou bien sûr au **Comité 21**, on défend le bilan d'un outil toujours pertinent pour structurer une politique de développement durable.

« La valeur ajoutée des agendas 21 n'est pas toujours chiffrable. C'est un outil de dialogue et de contractualisation à-même de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectifs collectifs », estime le **Comité 21**.

Soutenant les démarches engagées par les collectivités, ce **réseau des acteurs du développement durable** défend son bébé. Il n'a pas apprécié le référé de la Cour des comptes envoyé cet été aux ministères de l'Écologie et de l'Intérieur et rendu public le 25 septembre.

Ayant évalué une trentaine d'agendas 21, la Cour dénonce leur grande hétérogénéité de méthode et de contenu. Elle regrette par exemple que 40 % du lot seulement aient été reconnus par le ministère de l'Écologie « au terme d'un processus peu sélectif ». Selon la Cour, les collectivités qui se lancent n'organisent pas toujours de concertations dignes de ce nom et oublient fréquemment de définir des indicateurs de résultats.

## Évaluation du site

Site de l'hebdo La Gazette des Communes s'adresse aux professionnels de la fonction publique. Le site propose quelques articles concernant l'actualité des collectivités locales.

**Cible**  
Professionnelle

**Dynamisme\*** : 47

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Un outil concret - Adjointe au maire chargée du développement durable à Orléans, Stéphanie Anton compare volontiers la démarche à une norme telle que l'Iso 26 ...

article avec accès abonnés : <http://www.lagazettedescommunes.com/279149/agenda-21-les-collectivites-repondent-aux-attaques-de-la-cour-des-comptes/>